



BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2025

Les citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions !

Dates importantes:

Dépôt des projets : du 15 août au 11 octobre 2024

Analyse et sélection des projets : du 12 octobre au 30 novembre 2024

Annnonce du ou des projet(s) retenu(s) : janvier 2025

Réalisation du ou des projet(s) retenu(s) : 2025



La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer la reconduction d'un budget participatif citoyen afin de permettre à ceux-ci de proposer des projets qui leur tiennent à cœur et qui peuvent bénéficier à l'ensemble de la population mirabelloise.

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'engagement des citoyens et des organismes de Mirabel à la vie municipale. Le conseil municipal réservera un budget de 100 000 \$ pour un ou des projets ayant un volet collectif et un 10 000 \$ supplémentaire pour un ou des projets jeunesse.

Qui peut déposer un projet ?

Volet jeunesse : Les jeunes citoyens de Mirabel de moins de 18 ans inclusivement peuvent s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet jeunesse. Les organismes jeunesse sont également admissibles.

Volet collectif : Tout citoyen de Mirabel de 18 ans et plus peut s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet collectif. Les organismes sont également admissibles.

Quand peut-on déposer des projets ?

Du 15 août au 11 octobre 2024.

Comment participer?

Présenter votre projet à l'aide du formulaire prescrit au plus tard le 11 octobre 2024;

Le formulaire prescrit est disponible sur le site internet de la Ville de Mirabel à l'adresse www.mirabel.ca.

Vous pouvez aussi vous procurer une copie papier du formulaire à la réception de l'hôtel de Ville de Mirabel, située au 14111, rue Saint-Jean, ou dans l'un des points de service de la bibliothèque municipale. Une fois complété, le formulaire



prescrit doit être acheminé par courriel à l'adresse suivante : m-c.fecteau@mirabel.ca ou déposé à la réception de l'hôtel de Ville.

Quels sont les critères d'admissibilité des projets?

Un projet est admis au budget participatif citoyen seulement si:

- Il est soumis à l'aide du formulaire prescrit entièrement rempli, avant la fin de la période de dépôt des projets;
- Il est réalisable dans sa totalité en 2025;

Sélection du ou des projets

Le conseil municipal se réserve le droit de retenir, en totalité ou en partie, un ou des projets présentés, tout en respectant le budget maximum accordé pour chacun des volets.

En mars, une correspondance sera envoyée à tous les participants par courriel et par la poste pour les informer des résultats.



Budget participatif 2025 Soumission d'un projet

INSCRIVEZ VOTRE PROJET
Du 15 août au 11 octobre 2024

Artisan du projet

Nom : Téléphone :
Courriel :
Adresse : **Mirabel (Québec)** Code Postal :

- Je reconnais être âgé de 18 ans et plus pour les fins du dépôt du projet à volet collectif
- Je reconnais être âgé de moins de 18 ans pour les fins du dépôt du projet à volet jeunesse

Volet collectif **Volet jeunesse**

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Nom du projet :

Description du projet (Maximum 80 mots) :

Raisons ou avantages du projet pour l'ensemble de la communauté (Maximum 300 mots) :



Budget participatif 2025 Soumission d'un projet

INSCRIVEZ VOTRE PROJET
Du 15 août au 11 octobre 2024

Volet collectif (suite)

Volet jeunesse (suite)

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Raisons ou avantages du projet pour l'ensemble de la communauté (Maximum 300 mots) (suite) :

Lieux publics envisagés pour la réalisation du projet :

Motif pour ce choix :

Estimation du coût associé à la réalisation du projet :

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (Photos ou images, lettre de partenariat, description plus détaillée du projet, etc.)

Signature

J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet.

Date :

Signature : _____